

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

### SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : **29**

Nombre de présents participant au vote : **23**

Nombre de pouvoirs : **6**

**Vote Pour : 29**

**Vote Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### Étaient présents :

M. Bruno GUILBERT, Maire.

Mme Maryse BETOUS, M. Victor QUESNEL, Mme Victoria PACHECO, M. Jean-Michel LEJEUNE, Mme Valérie FISSET, M. Thierry LARIDON, Adjoint au Maire.

Mme Marie-Thérèse JOUTEL, M. Jean-Charles PEUDEVIN, M. Bertrand RIOULT, M. Francis DEHAYS, Mme Catherine REBOUL, Mme Marie-Christine DELATTRE, Mme Isabelle LOUVET, Mme Corinne LE BLEIZ-CHATELAIN, Mme Séverine COUSIN, M. Sylvain DELVALLEE, Mme Dominique PARA, M. Pascal MALLET, Mme Martine CARABY, Mme Nathalie VALEUX-VAN-HOVE, Mme Elena COMTE, M. Christophe DELAHAYE, Conseillers Municipaux.

#### Étaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Olivier PETIT (représenté par Mme Séverine COUSIN),  
M. Nicolas HAREL (représenté par Mme Marie-Christine DELATTRE),  
M. Thierry EVE (représenté par M. Francis DEHAYS),  
M. Éric DUPERRON (représenté par M. Victor QUESNEL),  
M. Xavier FOUCHER (représenté par Mme Martine CARABY),  
M. Hervé CHOLLOIS (représenté par M. Pascal MALLET),

Le 11 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 05 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 05 décembre 2025. Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel LEJEUNE, Adjoint en charge des affaires relevant de la Culture, de la Communication et de la Vie économique, remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET : EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

### **AUTORISATION SEJOUR SCOLAIRE – DEMANDE AIDE DU DEPARTEMENT - APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Chaque année, les enseignants de l'école élémentaire Louis Lemonnier organisent des classes découvertes.

Pour cette année scolaire 2025-2026, deux classes, les 46 élèves de CP/CE1 et de CE1A, se rendront au centre de Collignon, à Turlaville (près de Cherbourg), du 30 mars au 3 avril 2026. Cette classe découverte sera l'occasion de :

- Développer l'autonomie et la coopération des élèves, tout en leur offrant une immersion éducative hors du cadre scolaire et familial traditionnel ;
- Sensibiliser les élèves à la préservation des espaces naturels et apprendre la particularité des espaces de vie au bord de la mer.

Au-delà des apprentissages disciplinaires, ce séjour permettra de renforcer l'esprit d'équipe, les compétences sociales et la confiance en soi.

Afin de soutenir ces initiatives, le Département de Seine-Maritime propose une aide financière de 5€ par jour et par enfant. Pour bénéficier de cette subvention, dont la demande est effectuée par l'équipe éducative, la Commune doit adopter une délibération autorisant l'organisation du séjour et la demande de l'aide départementale

Le montant prévisionnel de la subvention départementale est estimé à **1 150 €** (46 élèves × 5 jours × 5 €).

#### **Cela étant exposé,**

Le Quorum constaté,

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet présenté par l'école élémentaire Louis Lemonnier ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 09 décembre 2025 ;

**Considérant** que l'école élémentaire Lemonnier souhaite organiser une classe de découverte du 30 mars 2026 au 3 avril 2026 pour 46 élèves ;

**Considérant** que le Département de la Seine-Maritime propose une aide de 5€ par jour et par enfant pour ce type de séjour ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'obtenir une délibération pour solliciter cette subvention ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'organisation de la classe de découverte pour l'école Louis Lemonnier aux dates indiquées ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Seine-Maritime la subvention prévue à hauteur de 5€ par jour et par enfant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette classe découverte.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre  
Le 12 décembre 2025

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**



La Secrétaire de séance,  
**Jean-Michel LEJEUNE**

**Cette délibération est signée électroniquement.**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.